

Conditions générales Travelcard (BE 2023.08)

1. Définitions

Dans les présentes conditions générales, les mots, termes ou expressions suivants ont la signification suivante :

Aperçu des Tarifs : l'aperçu des Tarifs tel qu'il est publié sur le site web de Travelcard, indiquant les tarifs sur lesquels la cotisation de la Carte à facturer est basée ;

Carte : une Carte de Carburant, une Carte de paiement ou une Carte Hybride ;

Carte Carburant : un instrument émis par Travelcard avec lequel le Titulaire de la Carte peut acheter des carburants et certains autres biens et/ou services dans le réseau de fournisseurs de Travelcard ;

Carte de recharge : instrument émis par Travelcard, équipé d'une puce RFID, tel qu'un porte-clés ou une Carte de recharge, avec lequel le Titulaire de la Carte peut démarrer une session de recharge dans le réseau des opérateurs de points de recharge avec lesquels Travelcard a conclu un accord à cet effet, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un tiers ;

Carte Hybride : une Carte qui peut être utilisée à la fois comme Carte de Carburant et comme Carte de paiement ;

Carte virtuelle : une Carte liée à l'application Travelcard avec laquelle il est possible d'acheter certains biens et/ou services dans les établissements des fournisseurs participants par l'intermédiaire de l'application Travelcard.

Clean Advantage désigne le programme proposé par Travelcard au Client pour réduire l'impact CO2 de sa flotte liée à la consommation de Carburant.

Client : la personne morale, le partenariat ou la personne physique agissant dans l'exercice d'une profession ou d'une activité commerciale, avec laquelle Travelcard conclut le contrat ;

Conditions générales : les présentes Conditions générales Travelcard (BE 2023.08) ;

Contact Principal : la personne que le Client a désignée comme contact Principal pour Travelcard et qui est autorisée à représenter le Client auprès de Travelcard ;

Contrat : la relation contractuelle entre le Client et Travelcard, y compris les présentes conditions générales, la liste des Tarifs, les offres, les annexes et les appendices ;

Déclaration de confidentialité : la déclaration de confidentialité actuelle telle qu'elle est publiée sur les sites web de Travelcard, y compris travelcard.be, travelcard.nl et tankpas.nl ;

DKV : la société allemande DKV EURO SERVICE GmbH +Co. KG, enregistrée au tribunal de district de Düsseldorf sous le numéro Siren 422544825, ainsi que ses sociétés affiliées ;

Données à Caractère Personnel : le sens qui leur est donné par le règlement général sur la protection des données ;

Fournisseur : un fournisseur de biens et/ou de services qui accepte la Carte ;

Frais de Carte : les frais (mensuels) facturés par Travelcard pour ses services par Carte activée ;

GDPR : règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 ;

Greenprint désigne Greenprint LLC, une filiale de PDI Technologies, Inc, qui est le partenaire de Travelcard chargé de la mise en œuvre du programme Clean Advantage.

Groupe FLEETCOR : FLEETCOR Technologies, Inc, et toute société (y compris Travelcard) contrôlée directement ou indirectement par FLEETCOR Technologies, Inc ;

Les services sont les services qui peuvent être achetés avec la Carte, notamment le stationnement payant, le lavage de voiture, l'entretien, la réparation, le dépannage ou d'autres services destinés à la mobilité professionnelle ;

Marchandises : sont des biens qui peuvent être achetés avec la Carte, tels que les carburants, les liquides, les lubrifiants, l'électricité et les produits connexes ;

On entend par **Carte-citernne européenne** une Carte-citernne équipée d'une deuxième bande magnétique au dos de la Carte, qui peut être utilisée en dehors des Pays-Bas dans le réseau d'acceptation de la DKV.

Parties : Travelcard et le Client ;

Point de recharge : une installation où un véhicule électrique peut être rechargé au moyen d'une Carte ;

Portail Client en Ligne : l'environnement numérique sécurisé dans lequel le Client peut accéder à ses données, transactions et factures et gérer ses cartes ;

Prix à la Pompe est le Prix actuel du Carburant tel qu'il est communiqué par la station-service à la Pompe ;

Prix journalier : le cas échéant sur la base du mécanisme de Prix convenu - le Prix fixe par litre et par type de Carburant fixé quotidiennement par Travelcard et publié sur le Portail Client en Ligne ou autrement, applicable à tous les carburants achetés via la Carte (à l'exclusion des carburants achetés via la DKV), ou le tarif fixe par kWh, applicable à toute l'électricité achetée via la Carte ;

Service Clientèle : le service clientèle de Travelcard qui peut être joint par téléphone au +31(0)88-110 5000 ou par e-mail à l'adresse info@travelcard.be ;

Titulaire de la Carte : la personne physique qui utilise la Carte au nom du Client ;

Transaction : tout achat de biens et/ou de services au moyen de la Carte ;

Travelcard App : l'application pour smartphone de Travelcard disponible en téléchargement sur l'App Store ou Google Play ;

Travelcard : la société étrangère de droit néerlandais Travelcard B.V. inscrite au registre du commerce de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0682.860.402 et joignable par téléphone au +31(0)88-110 5000 ou par e-mail à l'adresse info@travelcard.be ;

Twikey : la société anonyme de droit belge Twikey N.V. inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0533.800.797, étant le partenaire de Travelcard dont le Client utilisera les services lors de l'émission d'un mandat de domiciliation électronique à Travelcard ;

Utilisateur : toute personne autorisée par le Client à utiliser le Portail Client en Ligne.

2. Conditions applicables, accord et communication avec le Client

1. Les présentes conditions générales régissent l'utilisation de toutes les cartes émises par Travelcard en Belgique et constituent la base du contrat. En fonction du type de biens et de services achetés par le Client, des conditions supplémentaires peuvent s'appliquer, y compris les conditions générales du Fournisseur. Les conditions générales du Client sont expressément exclues.

2. Les dérogations aux présentes conditions générales ne sont valables que dans la mesure où elles ont été consignées par écrit (y compris par courrier électronique) entre les Parties.

3. Travelcard a le droit de modifier unilatéralement les présentes conditions générales. Dans ce cas, il en informera le Client au moins un mois avant l'entrée en vigueur des conditions modifiées. Si le Client ne peut accepter les conditions modifiées, il doit faire connaître ses objections par écrit ou par courrier électronique avant leur entrée en vigueur, faute de quoi le Client sera réputé avoir accepté les conditions modifiées.

4. Le contrat peut être conclu par écrit ou par voie électronique (en Ligne). L'introduction d'une demande en Ligne équivaut à une demande de la part du demandeur de conclure un contrat avec Travelcard. Travelcard enverra au Client une confirmation par e-mail immédiatement après sa demande en Ligne. La vérification de la solvabilité fait partie de la politique d'acceptation de Travelcard. En fonction du résultat de l'enquête de solvabilité, Travelcard peut demander au Client de payer un dépôt (voir article 6 des présentes Conditions générales) afin de couvrir le risque financier de Travelcard. Le Contrat est établi au plus tard au moment où la première Carte est envoyée au Client.

5. Le Client accepte de recevoir électroniquement toutes les communications, accords, documents, avis et divulgations faits ou fournis par Travelcard en relation avec le Contrat. Si la communication a lieu par e-mail, Travelcard utilisera l'adresse e-mail principale fournie par le Client. La communication peut également avoir lieu en plaçant un message dans le Portail Client en Ligne, auquel cas le Client recevra une notification séparée par e-mail.

3. Livraison de biens et de services

1. La Carte sert d'instrument permettant au Titulaire de s'identifier électroniquement et d'acheter des biens et/ou des services pour le compte de Travelcard. Chaque demande de fourniture de biens et/ou de services par le Titulaire de la Carte doit d'abord être autorisée par Travelcard, après quoi Travelcard achète les biens et/ou les services au fournisseur, à ses

frais et à ses risques, et les revend simultanément au Client, représenté par le Titulaire de la Carte, qui les reçoit (physiquement) sur place de la part du fournisseur.

2. Dès que le Client acquiert des biens ou des services au moyen de la Carte, les conditions de livraison du fournisseur concerné s'appliquent également à leur livraison par Travelcard. Travelcard reste toutefois responsable de la livraison correcte des Marchandises et/ou des services.

3. Si la commande du Titulaire de la Carte ne peut pas être approuvée par la Travelcard en raison d'une défaillance technique, le Titulaire de la Carte achètera lui-même les biens et/ou services directement auprès du fournisseur et en assurera le paiement. Dans ce cas, les frais correspondants peuvent être réclamés via le Portail Client en Ligne, à condition que le Client ait autorisé le Titulaire de la Carte à le faire via le Portail Client en Ligne. Le Client garantit l'exactitude des demandes de remboursement effectuées.

4. Portail Client en Ligne

1. Par le biais du Portail Client en Ligne, le Client a la possibilité de demander et de gérer des cartes, ainsi que d'accéder aux nouvelles, aux annonces, aux factures, aux déclarations, à l'historique des transactions et à diverses fonctionnalités de reporting. Au début du contrat, le contact Principal recevra par e-mail de Travelcard un nom d'utilisateur et un mot de passe qui lui permettront d'accéder au Portail Client en Ligne et éventuellement d'ajouter d'autres utilisateurs. Les données de connexion sont strictement personnelles et il incombe à l'utilisateur de les traiter avec soin. L'utilisation du Portail Client en Ligne se fait sous la responsabilité et aux risques du Client. Travelcard peut supposer que toutes les actions effectuées sur le Portail Client en Ligne se déroulent sous la supervision du Client. Si les données de connexion ont été divulguées ou si le Client soupçonne qu'elles sont utilisées de manière abusive, il doit modifier immédiatement son mot de passe et en informer Travelcard. Travelcard n'est pas responsable si des personnes non autorisées accèdent au Portail Client en Ligne par des actions négligentes du Client ou de l'utilisateur.

2. Restrictions et limites : via le Portail Client en Ligne, le Client peut - en plus des restrictions fixées par Travelcard - fixer des restrictions pour l'utilisation des Cartes, telles que des restrictions de produits et des limites journalières, hebdomadaires et mensuelles. Travelcard ne peut être tenu responsable des conséquences opérationnelles découlant des choix effectués par le Client.

3. Travelcard se réserve le droit de :

- modifier la conception ou le contenu du Portail Client en Ligne ;
- effectuer les travaux d'entretien, de réparation ou d'adaptation du Portail Client en Ligne nécessaires à son bon fonctionnement, Travelcard pouvant suspendre temporairement le fonctionnement du Portail Client en Ligne et/ou donner des instructions spécifiques au Client ;
- bloquer le Portail Client en Ligne ou refuser l'accès aux utilisateurs en cas de violation de l'accord.

4. Le Client accepte le Portail Client en Ligne et les informations disponibles dans cet environnement sous leur forme actuelle ("en l'état"). L'utilisation du Portail Client en Ligne se fait toujours aux frais et aux risques du Client. Bien que Travelcard veuille avec toute la compétence et le soin requis à ce que le Portail Client en Ligne soit disponible et à ce que les informations affichées soient correctes et complètes, Travelcard ne peut donner aucune garantie quant à la disponibilité, l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations.

5. Obligations du Client et du Titulaire de la Carte

1. Travelcard fournit une Carte sur la base des données fournies par le Client. Le Client garantit l'exactitude et l'actualité des données (personnelles) fournies à Travelcard.

2. Pour éviter toute utilisation abusive, un code PIN est déterminé pour la Carte-citernne. La Carte et le code PIN sont strictement personnels et ne peuvent être transférés. Si le Client choisit néanmoins de partager la Carte et le code PIN entre plusieurs conducteurs, il indemnise Travelcard pour toutes les pertes financières que cela peut entraîner et doit prendre des mesures anti-fraude supplémentaires.

3. Le Titulaire de la Carte manipule la Carte et le code PIN avec une extrême prudence, notamment en mémorisant le code PIN et en ne le conservant pas sous forme écrite.

4. Le Client s'engage à veiller à ce que la Carte ne soit pas utilisée de manière frauduleuse. Pour ce faire, il vérifie régulièrement les factures et les extraits de compte.

5. Le Client doit immédiatement signaler à Travelcard l'utilisation abusive (y compris la fraude, l'utilisation non autorisée et la fuite des codes PIN), la perte et le vol de la Carte ainsi que tout soupçon à ce sujet.

6. Le Client est responsable de toutes les transactions effectuées avec une Carte pendant la durée de l'accord. Le Client peut bloquer une Carte à tout moment via le Portail Client en Ligne, après quoi elle ne peut plus être utilisée. Si le Client demande à Travelcard par téléphone ou par e-mail de bloquer une Carte, le Client ne sera pas responsable des Transactions effectuées avec cette Carte à partir du moment où le Client a reçu la confirmation écrite de Travelcard que la Carte a été bloquée.

7. Il incombe au Client de bloquer la Carte immédiatement après son retrait, en partie de manière à ce que la Carte ne puisse plus être utilisée comme Carte virtuelle, conformément à l'article 6.3 des présentes conditions générales. Le Client indemnise Travelcard pour toutes les pertes financières résultant du fait que le Client n'a pas bloqué la Carte (à temps).

8. Le Client est responsable à tout moment de veiller à ce que le Titulaire de Carte agisse conformément aux instructions du Fournisseur lors de l'acquisition de Biens ou de Services. Si le Titulaire de la Carte cause des dommages en agissant contrairement à ces instructions, le Client indemnise Travelcard pour les dommages causés.

9. Dans tous les cas d'abus, de fraude, d'intention ou de négligence grave de la part du Client ou du Titulaire de la Carte, le Client indemnise Travelcard pour les dommages subis de ce fait.

6. Application Travelcard

1. Pour utiliser l'application Travelcard, le Titulaire de la Carte doit s'inscrire à l'aide de sa Carte. L'application Travelcard offre diverses fonctionnalités pour aider le Titulaire de la Carte, notamment la recherche d'un lieu, l'affichage des Tarifs, la présentation de l'historique des transactions et des solutions pour le stationnement payant ou la réservation de trajets en transports publics.

2. L'utilisation de l'application Travelcard est soumise à des conditions d'utilisation distinctes que le Titulaire de la Carte doit accepter avant de s'inscrire et d'utiliser les fonctionnalités de l'application Travelcard.

3. Il est possible de créer une Carte virtuelle dans l'application Travelcard avec laquelle les opérations de ravitaillement ou de chargement peuvent être initiées et terminées à l'aide de l'application Travelcard. L'utilisation de la Carte virtuelle relève du champ d'application des présentes conditions générales.

7. Sécurité

1. Travelcard peut à tout moment exiger du Client un dépôt ou une autre forme de garantie pour couvrir le risque financier qu'il encourt. Travelcard ne doit pas d'intérêts sur un dépôt.

2. Si le Client ne fournit pas le dépôt à temps, Travelcard peut imposer des restrictions et/ou des conditions supplémentaires à l'exécution du Contrat ou résilier le Contrat.

3. Si le Client ne remplit pas ses obligations financières à l'égard de Travelcard dans les délais impartis, Travelcard a le droit d'imputer le dépôt sur la créance en souffrance.

4. Si le Client a rempli toutes les obligations qui lui incombent en vertu de l'accord après la résiliation de celui-ci, le dépôt lui sera restitué. Afin de s'assurer que toutes les transactions ont été traitées et réglées, le remboursement du dépôt au Client peut prendre jusqu'à 12 semaines.

8. Prix, frais de Carte, facturation et paiement

1. Carburant : Travelcard peut déterminer de temps à autre sur la base de quel mécanisme de Prix le Carburant sera vendu au Client, soit sur la base du Prix à la Pompe en vigueur, soit sur la base d'un Prix journalier déterminé par Travelcard. Si Travelcard a l'intention de modifier le mécanisme de tarification applicable au Client, Travelcard en informera le Client au moins un mois à l'avance. L'utilisation de la Carte après la date d'entrée en vigueur notifiée par Travelcard implique l'acceptation expresse du mécanisme de tarification annoncé et des Prix qui y sont associés.
2. Facturation de l'électricité : Travelcard peut déterminer de temps à autre le Prix auquel l'électricité est revendue au Client, soit sur la base du Prix applicable tel qu'il est communiqué au Point de Charge (public), plus le supplément par kWh tel qu'il est indiqué dans la Grille tarifaire, soit sur la base d'un Prix Journalier ou d'un autre Prix à déterminer par Travelcard en fonction du mécanisme de tarification applicable. Si Travelcard a l'intention de modifier le mécanisme de Prix applicable au Client, Travelcard en informera le Client au moins un mois à l'avance. L'utilisation de la Carte après la date d'entrée en vigueur notifiée par Travelcard implique l'acceptation expresse du mécanisme tarifaire annoncé et des Prix et/ou Tarifs qui y sont associés.
3. Travelcard facture une cotisation mensuelle par Carte activée. Le montant de la cotisation est basé sur la liste des Tarifs. Travelcard a le droit de modifier à tout moment les montants des Tarifs figurant dans l'aperçu des Tarifs. Il annoncera cette modification au moins un mois à l'avance en publiant le nouvel aperçu des Tarifs sur son site web. Si le Client n'est pas d'accord avec une modification annoncée des Tarifs, il doit s'y opposer avant la date d'entrée en vigueur de cette modification, faute de quoi le Client sera réputé avoir accepté la liste des Tarifs modifiée. Si Travelcard ne donne pas suite à l'objection du Client, celui-ci a le droit de résilier le contrat à compter de la date d'entrée en vigueur des Tarifs modifiés.
4. La cotisation est facturée mensuellement à terme échu. Si la demande de Carte est traitée avant le 15^e du mois civil, le Client est redevable de la totalité de la cotisation pour ce mois. Si la Carte est résiliée avant le 15^e d'un mois civil, le Client n'est plus redevable de la cotisation pour ce dernier mois civil.
5. Les taxes imposées à Travelcard par le gouvernement dans le cadre du contrat sont à la charge du Client.
6. La facturation est hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle. Travelcard est à tout moment en droit de modifier unilatéralement la fréquence de facturation si elle le juge approprié ou souhaitable sur la base de son évaluation des risques.
7. Les factures sont disponibles sur le Portail Client en Ligne et sont envoyées par courrier électronique sur demande. Les réclamations concernant une facture ou un débit doivent être signalées par le Client immédiatement, mais au plus tard 3 mois après la date de la facture ou du débit. Travelcard fournira au Client, sur demande, un aperçu des Prix journaliers tels qu'ils ont été appliqués au cours des 120 jours précédents. A l'expiration de ce délai, toutes les factures et radiations sont considérées comme acceptées. L'obligation de payer les factures dans leur intégralité demeure.
8. Le Client autorise Travelcard, par l'intermédiaire de Twikey, à recouvrer les montants réclamés en vertu du contrat au moyen d'un mandat de recouvrement électronique. Les services de Twikey sont soumis aux conditions générales de Twikey publiées sur le site <https://www.twikey.com/nl/tc.html>. En émettant le mandat d'encaissement électronique, le Client déclare en avoir pris connaissance et les accepter.
9. Le montant de la facture doit être payé à Travelcard au plus tard 7 jours après la date de facturation. Si le paiement n'est pas effectué dans le délai imparti, le Client est en défaut de paiement. Dans ce cas, Travelcard a le droit de facturer 50 euros de frais administratifs par facture dont le délai de paiement est expiré. Si Travelcard est contraint de remettre une créance pour défaut de paiement, le Client est également redevable des intérêts commerciaux légaux sur la créance impayée, ainsi que des frais d'encaissement extrajudiciaires.
10. Travelcard a le droit de répercuter sur le Client tous les montants qui lui sont facturés par le Fournisseur dans le cadre de l'utilisation de la Carte, à moins que ces montants ne soient manifestement erronés ou facturés à tort.
11. Le Client n'a pas le droit de suspendre ou de compenser les paiements dus à Travelcard.
12. Si le Client ne remplit pas ses obligations de paiement envers Travelcard, Travelcard a le droit à tout moment de bloquer la Carte et de suspendre ses services jusqu'à ce que Travelcard puisse raisonnablement déterminer que le Client a rempli ces obligations de paiement. Le blocage de la Carte n'affecte pas l'obligation du Client de continuer à payer les frais de la Carte.
13. Il n'y a pas de délai maximum pour pouvoir facturer les transactions soumises à la prescription légale. Travelcard s'efforce de facturer les transactions au Client dès que possible après que le fournisseur les a facturées.

9. Transactions DKV

1. Pour l'utilisation de la Carte européenne dans le réseau d'acceptation de la DKV, cette dernière facture des *frais de service* qui sont répercutés par Travelcard au Client. Le montant des *frais de service* dépend du produit acheté. L'aperçu actuel des *frais de service* peut être consulté sur travelcard.nl ou sur tankpas.nl.
2. Dans certains pays, comme la Belgique et le Luxembourg, ou dans certaines marques de stations-services dans d'autres pays européens, la DKV applique un Prix journalier (plus élevé) au lieu du Prix à la Pompe en vigueur localement. Dans les cas où la DKV utilise un Prix journalier, c'est celui-ci qui servira de base à la facturation du Client.
3. Le Client est conscient et accepte expressément qu'en ce qui concerne les transactions DKV dans les pays en dehors du Benelux, Travelcard n'émettra pas de factures sur lesquelles la TVA locale sera spécifiée. Les montants à facturer comprennent toujours la TVA du pays concerné. Travelcard n'offre pas au Client la possibilité de récupérer cette TVA.

10. Avantage propre

1. Le Client peut participer au programme "Clean Advantage". La participation au programme implique que le Client devra payer des frais de participation, comme indiqué dans le barème des frais. Le paiement des frais de participation vaut reconnaissance et acceptation des conditions générales ci-dessous :
 - a. Le programme Clean Advantage est proposé par Travelcard en collaboration avec son partenaire Greenprint et vise à compenser les émissions de CO₂ dues à la consommation de Carburant acheté avec la Carte ;
 - b. Les émissions estimées de CO₂ sont déterminées sur la base des achats de Carburant effectués par la Carte, y compris le diesel, l'essence, le GPL et le GNC, et sont calculées à l'aide de sources et de facteurs d'émission internationalement reconnus, tels que publiés par l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) et l'Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA) ;
 - c. Travelcard garantit que les projets de compensation certifiés par l'industrie sont sélectionnés conformément aux critères du *World Resources Institute (WRI)* et que Greenprint achète et débite le nombre requis de crédits de CO₂ sur la base des volumes de Carburant fournis par Travelcard, qui sont vérifiés chaque année par un auditeur externe indépendant réputé ;
 - d. En raison de la complexité du calcul de l'effet exact de limitation des émissions de carbone des différents projets de compensation, dû à certains facteurs hors du contrôle de Travelcard ou de Greenprint, Travelcard ne peut pas garantir une compensation à 100 % des émissions de carbone calculées ;
 - e. Les frais facturés par Travelcard pour la participation au programme Clean Advantage se composent de sa contribution à la compensation des émissions de CO₂ du Titulaire de la Carte et d'une commission pour la gestion et l'administration du programme Clean Advantage.
2. La participation au programme Clean Advantage peut être interrompue à tout moment en quittant le programme via le Portail Client en Ligne ou en contactant le service clientèle.

11. Plaintes et Limitation de la responsabilité de Travelcard

1. Travelcard est responsable de la qualité des biens et/ou services à fournir qui sont achetés avec la Carte. Les plaintes à ce sujet doivent être soumises à Travelcard en contactant le Service Clientèle.
2. Sauf dans la mesure où cette responsabilité ne peut être limitée ou exclue par la loi, la responsabilité de Travelcard est toujours limitée aux dommages directs avec un maximum de 20.000 euros. Travelcard n'est jamais responsable des dommages résultant du refus d'un fournisseur ou du non-fonctionnement de la Carte.
3. Travelcard ne sera jamais responsable de l'inexécution de ses obligations en vertu du contrat si l'exécution a été retardée, entravée, limitée ou empêchée : (i) par toute circonstance échappant à son contrôle raisonnable ; ou (ii) par toute obligation de se conformer à toute loi, règle ou réglementation, ou à tout ordre, exigence ou demande de toute autorité ou organisme international, national, local ou autre.
4. Toute demande d'indemnisation de la part du Client se prescrit par un an à compter du jour suivant le jour où le Client a eu ou aurait dû raisonnablement avoir connaissance du dommage.

12. Durée et résiliation

1. L'accord est conclu pour une durée indéterminée, avec une durée minimale d'un an. Sauf si les Parties ont convenu par écrit d'un délai de préavis différent, un délai de préavis d'un mois s'applique. La résiliation doit être notifiée par écrit ou par courrier électronique.
2. Travelcard a le droit de résilier le contrat avec effet immédiat, sans mise en demeure préalable et sans intervention judiciaire, si
 - Le Client ne remplit pas l'une des obligations prévues par le contrat ;
 - Le Client a commis une fraude ou a fait ou fait faire une déclaration inexacte ou incomplète ou a dissimulé des faits ou des circonstances de nature telle que Travelcard n'aurait pas conclu le Contrat (dans les mêmes conditions) ;
 - Le Client cesse ses activités ou cède des Parties importantes de celles-ci ;
 - Le Client est déclaré en faillite, la cessation de paiement est demandée pour ou par le Client, le Client est dissous ou le Client perd la libre disposition de tout ou partie de ses actifs ; ou
3. Travelcard n'est jamais responsable de l'indemnisation ou du remboursement des frais de la Carte en raison d'une résiliation telle que visée au paragraphe précédent.

13. Droits de propriété intellectuelle

1. La propriété intellectuelle dans la liste non exhaustive suivante reste la propriété des membres du Groupe FLEETCOR et/ou de leurs concédants de licence : (a) tout logiciel informatique ou données fournis par (que ce soit via le Portail Client en Ligne ou autrement comme via les Apps mobiles) ou utilisés par Travelcard ou tout membre du Groupe FLEETCOR dans le cadre de l'exécution de l'Accord ; (b) le contenu des sites web de Travelcard et du Portail Client en Ligne, y compris, mais sans s'y limiter, tous les codages, textes, graphiques, liens et pages web ; et (c) tout autre matériel (ou matériaux) fourni par Travelcard ou tout membre du Groupe FLEETCOR dans le cadre de l'Accord.
2. Le Client ne modifiera pas, ne créera pas d'œuvres dérivées, ne transmettra pas, ne distribuera pas, ne fera pas d'ingénierie inverse, ne déchiffrera pas, ne décompilera pas, ne désassemblera pas ou ne réduira pas à une forme lisible par l'homme tout logiciel informatique fourni ou utilisé par Travelcard ou tout membre du Groupe FLEETCOR conformément à l'accord, et veillera à ce que les titulaires de cartes et/ou les utilisateurs ne le fassent pas (ou ne permettent pas sciemment à d'autres personnes de le faire).
3. Toute propriété intellectuelle découlant de l'exécution de l'accord ou créée de toute autre manière dans le cadre de l'exécution de l'accord est, dès sa création, acquise et devient la propriété de Travelcard ou de tout autre membre du Groupe FLEETCOR (selon le cas).
4. Travelcard et tankpas.nl sont des marques déposées. Le Client ne doit pas faire un usage non autorisé de ces marques. Toute utilisation incorrecte, déroutante ou illégale de ces marques est interdite.

14. Données Personnelles

1. Le Client et Travelcard peuvent se fournir mutuellement des données personnelles dans le cadre de l'exécution du contrat. Tout traitement de données personnelles sera effectué conformément aux dispositions de l'accord et du GDPR.
2. Travelcard et le Client conviennent et reconnaissent qu'ils agiront chacun séparément en tant que responsable du traitement des Données Personnelles traitées par chacun d'entre eux. L'Accord ne crée aucune base pour l'exercice conjoint des pouvoirs en tant que responsable du traitement des Données Personnelles concernées.
3. Travelcard traitera les Données Personnelles fournies par ou au nom du Client conformément à la Déclaration de Confidentialité disponible sur son site web. Les Données Personnelles seront traitées dans la mesure nécessaire à l'utilisation des Cartes telle que décrite dans la Convention et, en particulier, aux fins principales suivantes : (a) mise en œuvre et amélioration des services fournis par Travelcard au Client ; (b) respect des exigences légales relatives à l'exécution des services par Travelcard au Client, y compris pour assurer la conformité avec les contrôles commerciaux et les réglementations anti-corruption ; et (c) prévention de la fraude et enquête. En conséquence du traitement, toute personne dont les données personnelles sont traitées a le droit de demander l'accès, la rectification, la destruction et la restriction du traitement, et peut s'opposer au traitement et demander que ses données personnelles soient transférées à un tiers.
4. Lorsque le Client a fourni à Travelcard des données personnelles concernant des titulaires de cartes et des utilisateurs (y compris, mais sans s'y limiter, des employés permanents ou temporaires, des contractants, des stagiaires ou d'autres membres du personnel), il doit leur fournir les informations contenues dans la déclaration de confidentialité.

15. Confidentialité des clauses contractuelles individuelles

1. Pendant toute la durée de la relation contractuelle avec Travelcard, le Client s'engage à traiter ses conditions contractuelles individuelles telles que les Prix, les frais de service et les données de transaction dans la plus stricte confidentialité ("informations confidentielles"), à moins que ces informations ne soient généralement connues ou qu'il ne soit obligé de les divulguer en vertu de lois contraignantes ou d'ordonnances officielles ou judiciaires. Le Client ne peut pas divulguer les informations confidentielles à des tiers ou les utiliser à des fins commerciales sans l'accord de Travelcard. Si le Client viole son obligation de confidentialité, Travelcard se réserve le droit de réclamer en justice les dommages qui en résultent.

16. Autres dispositions

1. Si une disposition de l'accord est nulle, les autres dispositions restent en vigueur. Les Parties remplacent la disposition nulle par une disposition qui, compte tenu du but et de l'objet de l'accord, s'écarte le moins possible de la disposition nulle.
2. Le Client n'est pas autorisé à transférer à un tiers tout droit ou obligation découlant du contrat sans l'accord écrit préalable de Travelcard.
3. Travelcard a le droit de transférer à un tiers les droits et obligations qui lui incombent en vertu du contrat. Le Client donne son accord à l'avance.
4. Les dossiers de Travelcard sont en tête à tout moment.

17. Droit applicable et élection de for

1. L'accord est régi par le droit Belge.
2. Tous les litiges concernant l'accord seront soumis au tribunal compétent de Bruxelles.

Les présentes conditions générales ont été mises à jour pour la dernière fois le 30 juin 2023.